

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 septembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme JUBAN (pouvoir M. MARTIN) - M. PIAN (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin – Renouvellement de l'adhésion au réseau des Cités de la gastronomie - Cotisation 2016

Monsieur Deseille, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 28 juin dernier reçu le 4 juillet 2016, Monsieur le Président de la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) sollicite la Ville pour le renouvellement de son adhésion au réseau des Cités de la gastronomie.

Il est rappelé qu'à la suite du classement du repas gastronomique des français au patrimoine mondial de l'UNESCO en novembre 2010, l'État, en juin 2013, s'est prononcé en faveur de la création d'un réseau des cités de la gastronomie réunissant les projets défendus par Dijon, Lyon, Paris-Rungis et Tours.

Dans ce cadre, la MFPCA assure notamment un rôle de coordination et d'animation de ce réseau.

Au vu des éléments annexés à la présente délibération – programme d'action 2016, rapport d'activités 2015, bilans financiers et budget prévisionnel - et, considérant que l'action de cet organisme est

essentielle au sein du réseau des cités de la gastronomie, il est proposé de renouveler la participation financière de la Ville d'un montant de 15 000 €, nets de taxe.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'apporter à la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) - 1 rue Berbier des Mets - 75013 Paris, représentée par son Président M. Jean-Robert Pitte, une participation financière d'un montant de 15 000 € nets de taxe, dans le cadre de la mission de coordination du réseau des cités de la gastronomie ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ